De: ben ben <mben82631@gmail.com></mben82631@gmail.com>	
Date: 31/01/2019 11:06	
Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr	
veuillez trouver ci-joint mon avis défavorable.	
Garanti sans virus. www.avg.com	
- Pièces jointes :	
Eolienne ALEX.docx	10,8 Ko

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous fais part de mes remarques concernant l'enquête publique en cours sur le futur parc éolien .

Je n'ai pas été invité, à la réunion du 12 Novembre 2015 et afin de donner mon opinion définitif , il est impératif de faire d'une réunion générale des habitants de Forges et leur expliquer clairement les conséquences et les avantages d'un tel projet .

ON ENTEND PARLER de problèmes acoustiques importants car les éoliennes seront proches des habitations (- 1000m), de maladie et de stress liées à la saturation visuelle du village.

ON ENTEND PARLER de subventions d'état importantes liées au projet des éoliennes, aggravant fortement la situation de nos enfants et petits enfants sur la dette de l'état.

ON ENTEND PARLER que la société industrielle qui met en marche ce projet éolien ne cherche qu' a faire du profit et suent de tous les stratagèmes pour arriver à leur fin ; Ce projet n'a pas été accepté par une courageuse conseillère municipale, les autres étant des moutons .

TOUTES CES QUESTIONS doivent être débattues lors d'une assemblée, en attendant veuillez prendre note que j'émets un **AVIS DEFAVORABLE AU PROJET** .

veuillez agréer, Monsieur Le commissaire, l'expression de mes salutations

Sujet: [INTERNET] Mr Rolquin De: ben ben <mbers mben82631@gmail.com=""> Date: 31/01/2019 17:45 Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr</mbers>	
veuillez trouver ma lettre ci jointe.	
Garanti sans virus. www.avg.com	
Pièces jointes :	
eolinene mounoury.docx	11,1 Ko

à L'intention de Mr le commissaire enquêteur Mr ROLQUIN

Monsieur

Je suis propriétaire à Forges, et je n'avais jamais entendu parler des éoliennes avant que mon boulanger ne m'en donne le détail.

Je regrette vivement qu'un tel projet, important pour notre commune ne soit pas diffusé correctement .

Il parait qu'il y a eu une réunion publique, mais personne ne m'en a avertit. Aujourd'hui, on parle que de débat. Il semble que le promoteur se marginalise en effectuant aucun échange avec la population .

Si j'en crois mon boulanger, il y a des risques de stress, de manque de sommeil, et d'autres maladies qu'il m'a cité. Les éoliennes seraient trop prés des habitations, et créeraient des désordres dans nos belles campagnes. Aussi, je ne peux qu'être contre un tel projet, faute de débat avec les acteurs concernés.

J'émets un AVIS DEFAVORABLE, et je demande l'organisation d'une réunion générale des habitants et propriétaires de Forges.

En cette attente, Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur mes salutations distinguées

Mme MOUNOURY Monique St Vincent 17290- VIRSON Sujet: [INTERNET] EP projet éolien de Forges AP du 11/12/2018

De: Yvon FOUCAUD <idronydf@orange.fr>

Date: 01/02/2019 10:00

Pour: pref-envir-pref17 < pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Questions à Monsieur Jean-Claude ROLQUIN Commissaire Enquêteur

1-Pouvez-vous indiquer quelles sont les références de VOL-V en terme d'experience et de realisation de projets éoliens et si oui où et selon quelles puissances ?

- 2-l'Avis Favorable du conseil municipal de FORGES en juillet 2016 a t'il été suivi d'une commande passée la collectivité de FORGES et si oui, qu'elles sont les principaux engagements entre le donneur d'ordres et le Maitre d'ouvrage ?
- 3-Etude de dangers: Selon les exigences de l'article R 512-1 du code de l'environnement dans le resumé non technique, il est precisé qu'il s'agit d'exploiter "la probabilté, la cinétique et les zones d'effets des accidents potentiels ainsi que la cartographie des zones a risques spécifiques au regard de la martice de Mai 2010" (très ancienne!)
- Comment VOL-V considère les chutes de glaces éventuelles notamment sur la voie publique à FORGES...Idem pour les ruptures eventuelles de pales ?
- Dans le paragraphe 4-1-3 page 184 de l'étude de dangers, il est indiqué que sur le recencement des accidents qu'il y en a 40% liés aux ruptures de pales et 30 % liés au effondrements des éoliennes ?
- Comment VOL-V peut il garantir la sécurité au regard de ce qui précède ?
- Ancrage au sol des éoliennes pour tenir aux contraintes alternées liées aux differentes vitesses/forces du vent ? Comment sera conçu cet ancrage du lien beton armé/semelle métallique ?

Y a t'il sur ce point des bureaux d'études specialiés réferncés, normés ou bien est-ce VOL-V qui en a le concept ?

- Hauteur de éoliennes : le projet indique dans ses caractéristiques la hauteur de 184 mètres en bout de pales...mais de fait, en NGF nous avons selon les points 204 voire 208 métres NGF

Quelles Incidences sur les positions de la DGAC?

Merci de votre attention

Yvon Foucaud